

Communiqué de presse



Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a clôturé les travaux de la journée d'étude marquant le vingtième anniversaire de la loi du 4 août 1994 dite loi Toubon

La loi relative à l'emploi de la langue française a été adoptée le 4 août 1994. En inscrivant notre langue dans un cadre juridique pérenne, cette loi a conforté la République dans ses principes. Elle a posé les conditions d'une citoyenneté mieux partagée, d'une diversité culturelle mieux défendue et du rayonnement culturel de notre pays.

A l'occasion du vingtième anniversaire de la loi, la journée d'étude, qui a réuni témoignages et analyses de nombreux responsables impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre de ce texte, a permis de restituer le contexte dans lequel il fut adopté, les débats qu'il suscita, et d'en tirer un bilan.

Organisée conjointement par le comité d'histoire et la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture et de la Communication, cette journée a rappelé l'écho rencontré par la loi chez nos partenaires européens et francophones. Ce fut aussi l'occasion de se pencher sur sa pertinence dans un contexte de profondes mutations affectant la transmission et la circulation des savoirs et de l'information.

La loi relative à la langue française en est l'incarnation-même : l'avenir d'une langue tient pour partie au soutien d'une volonté politique. Mais cette volonté politique qui ne fait que traduire l'attachement que lui portent les citoyens eux-mêmes. Car si une langue peut être sauvée par la puissance d'action des institutions, une langue ne vit que par ceux qui l'illustrent, la transmettent et la partagent.

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Délégation générale à la langue française et aux langues de France
Stéphanie Guyard
01 40 15 36 81 / 06 75 95 80 55
stephanie.guyard@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 13 octobre 2014